


Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Mars 2016



Sommet des femmes Pour passer de la colère au pouvoir

Les 3 et 4 mars derniers, se tenait à Montréal le [Sommet des femmes](#). Issu du désir de souligner le 75^e anniversaire de l'acquisition du droit de vote des femmes, le Sommet des femmes a réuni plus de mille femmes et une centaine d'hommes. L'initiative de ce grand rassemblement revient à madame Lise Payette qui a été secondée par mesdames Martine Desjardins et Léa Cousineau. Plus d'une vingtaine de membres de l'AREQ étaient présentes, notamment des membres du comité national de la condition des femmes ainsi que des responsables régionales et sectorielles.

L'objectif poursuivi par ce sommet consistait à rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte et que des étapes importantes doivent encore être franchies pour y arriver. Trois thèmes principaux ont guidé les discussions : le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique.

Les participantes et participants ont pu échanger sur ces grands enjeux dans une dizaine d'ateliers. Pour chacun des thèmes abordés, des [actions prioritaires à poser](#) pour obtenir une égalité de fait ont été formulées.

Au terme de la rencontre, les [chefs des différents partis politiques québécois](#) étaient invités à présenter les gestes qu'ils proposaient de faire pour répondre aux demandes formulées par les participantes au Sommet des femmes. Le chef de la Coalition Avenir Québec, monsieur François Legault, ainsi que le chef du Parti Québécois, monsieur Pierre-Karl Péladeau et la coporte-parole de Québec Solidaire, madame Françoise David ont livré les engagements de leur parti en vue de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Aucun représentant du Parti libéral du Québec n'était présent.



Dans ce numéro

Sommet des femmes	1
ASSUREQ et l'impôt	2
Rencontre sur le climat	3
Le Focus sur le site régulier	4
Capsules SSQ site Accès assurés	5
Fondation Laure-Gaudreault	5
Magazine <i>Quoi de neuf</i>	6
Nos comités à pied d'œuvre	7
Mois de prévention de la fraude	8
Mois de la nutrition	8

ASSUREQ et l'impôt

Les personnes participantes au régime d'assurance collective ASSUREQ, peuvent inclure à leurs dépenses en soins médicaux, les primes payées en assurance maladie (relevé de primes) ainsi que le montant des frais réclamés non remboursés par ASSUREQ (relevé de prestations).

Relevé de primes

- 1) Pour les personnes dont les primes d'assurances sont prélevées à partir de leur rente de retraite de la CARRA (Retraite Québec).

➤ annexer une copie du document « État des dépôts » émis par Retraite Québec au mois de janvier de chaque année. Le montant des primes admissibles à une déclaration fiscale apparaît sur ce document.

ou

➤ annexer le feuillet T-4 émis par Retraite Québec sur lequel est indiqué le montant des primes admissibles à une déclaration fiscale.

- 2) Pour les personnes qui paient leurs primes par facturation individuelle ou par paiement préautorisé, un reçu d'impôt pour l'année 2015 leur est automatiquement envoyé par SSQ.

Relevé de prestations

Il est possible de se procurer le relevé de prestations d'assurance maladie **sans frais** par l'intermédiaire du site Accès | assurés de SSQ au www.ssq.ca pour celles et ceux qui sont déjà inscrits aux services automatisés offerts par SSQ.

Pour les personnes qui ne sont pas inscrites au site Accès| assurés, le document peut être préparé manuellement par SSQ et envoyé par la poste. Des frais de 10\$ sont exigés par l'assureur pour couvrir les frais d'administration et d'envoi d'une telle demande.

Frais admissibles

Pour connaître la liste des frais de produits et services admissibles au remboursement de frais médicaux, il est possible de consulter le site de l'[Agence du revenu du Canada](http://www.cra.gc.ca) et celui de [Revenu Québec](http://www.revenu.quebec.ca).



Rencontre fédérale-provinciale sur le climat

Le 3 mars dernier était lancée, à Vancouver, la première rencontre fédérale-provinciale sur le climat, qui avait été promise par le gouvernement Trudeau en campagne électorale.

Rappelons qu'en décembre dernier, le gouvernement canadien s'était engagé, lors de la Conférence de Paris, à contribuer à maintenir le réchauffement climatique en dessous de la barre des 2°C, limite considérée comme critique par la communauté scientifique. Cet engagement ne peut être tenu sans la contribution des provinces et la rencontre du 3 mars visait à rallier les premiers ministres de la fédération autour d'une cible commune de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi qu'autour de moyens concrets pour atteindre cette cible.

Bourse du carbone ou taxe directe?

Actuellement, les provinces peinent à s'entendre sur une façon commune de limiter leurs émissions de GES. Le Québec, l'Ontario et le Manitoba misent sur la bourse du carbone alors que la Colombie-Britannique et l'Alberta préfèrent une taxe directe sur les émissions. Cependant, les efforts annoncés par ces provinces ne suffiront pas à atteindre la cible canadienne actuelle, même modeste, fixée par le précédent gouvernement conservateur.

De plus, la province de la Saskatchewan s'oppose à l'idée même de la tarification et de surcroît s'attaque, comme nous avons pu le constater récemment dans l'actualité, au Québec lorsque celui-ci remet en question le développement du pétrole canadien par l'entremise du projet de pipeline Énergie Est.

Un plan d'action à venir

Il reste donc beaucoup de travail à faire en matière de lutte aux GES. Cependant, tout n'est pas perdu. La rencontre de Vancouver s'est terminée avec une [déclaration commune](#) dans laquelle les provinces se sont somme toute engagées à mettre en place un mécanisme pancanadien de prix sur le carbone ainsi que sur l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction des émissions des GES à court terme, c'est-à-dire d'ici octobre 2016.

L'AREQ suit le dossier et vous informera des développements au cours des prochains mois.



Le Focus désormais accessible sur le site régulier

Le bulletin d'information mensuel *Le Focus* est désormais accessible directement sur le site Internet de l'AREQ, sous l'onglet [Publications](#). Auparavant, *Le Focus* était disponible uniquement dans l'extranet.



Rappelons que *Le Focus* présente des capsules d'information à propos d'événements auxquels est associée l'Association ou encore qui concernent les personnes âgées. On y retrouve également un calendrier des activités de l'Association.

Les membres de l'AREQ disposent de plusieurs autres outils de communication, que nous vous présentons brièvement ci-dessous.

Site Internet

Le [site Internet](#) de l'AREQ diffuse des actualités (nouvelles) susceptibles d'intéresser les personnes âgées. Il regroupe également de l'information sur les dossiers défendus par l'Association et les services qu'elle offre à ses membres. On y retrouve également un sondage hebdomadaire non scientifique, ainsi que des hyperliens à propos d'événements et de thématiques se déroulant au cours des semaines à venir.

Infolettre

L'infolettre de l'AREQ est transmise chaque semaine (généralement le vendredi) par courriel aux personnes qui y sont inscrites. Elle regroupe les actualités (nouvelles) diffusées sur le site Internet de l'Association au cours de la semaine précédente.

On peut [s'inscrire à l'infolettre](#) en quelques clics directement sur la page d'accueil du site Internet de l'AREQ.

Page Facebook

Sur la [page Facebook de l'AREQ](#), on retrouve des nouvelles, des photos et des vidéos concernant les activités de l'Association, mais aussi du contenu d'information (articles de presse, hyperliens, etc.) rejoignant les préoccupations des membres de l'AREQ et des personnes âgées.

Les personnes ayant un compte Facebook sont invitées à cliquer « J'aime » dans la page afin de recevoir des nouvelles de l'AREQ dans leur fil d'actualité Facebook. Elles peuvent également la suggérer à leurs amis Facebook ou encore partager ses publications afin d'accroître le rayonnement de l'Association.

Magazine *Quoi de neuf*

Créé en 1977, le [magazine *Quoi de neuf*](#) est tiré à plus de 60 000 exemplaires. Il est expédié à toutes les personnes membres de l'AREQ à leur domicile, à raison de quatre fois par année, soit au fil des saisons. L'information touche principalement la vie de l'AREQ et les sujets qui répondent aux besoins et aux intérêts exprimés par ses membres.

Réalisé par et pour les membres, le magazine s'appuie sur l'équipe du comité national du magazine *Quoi de neuf* et des communications.

Capsules SSQ site Accès | assurés

L'AREQ a réalisé, conjointement avec la CSQ et SSQ Groupe financier, une série de capsules à l'intention de ses membres qui souhaitent utiliser le [site Accès | assurés](#) de SSQ. Ces capsules, qui présentent les différentes facilités du site, sont produites pour convenir autant à nos membres qu'aux membres CSQ.

Les capsules suivantes sont actuellement disponibles sur le site Internet de l'AREQ, sous l'onglet [Services / Assurances collectives \(ASSUREQ\) / Capsules SSQ site Accès | assurés](#) :

[Capsule 1 - Comment s'inscrire au site Accès | assurés de SSQ](#)

[Capsule 2 - Relevés pour fins d'impôt](#)

De nouvelles capsules seront ajoutées graduellement au cours des prochains mois.

Rappelons que le site Accès | assurés permet notamment aux membres d'ASSUREQ d'effectuer des réclamations en ligne, de profiter du dépôt direct ou encore de consulter leurs protections et le pourcentage de remboursement.



Avis de décès... et la FLG

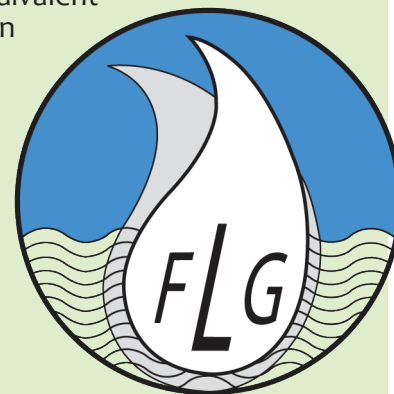
La plupart des secteurs et régions ont une politique pour souligner le décès d'une ou d'un membre ou celui d'une personne proche. Plusieurs ont intégré la Fondation Laure-Gaudreault dans cette politique. D'autres ne l'ont pas encore fait. Le 25^e anniversaire de la Fondation se veut une belle occasion d'en débattre dans le milieu et également de choisir d'appuyer la Fondation.

Cartes de condoléances

Diverses possibilités s'offrent aux secteurs. On peut acheter des cartes de condoléances auprès de la présidence régionale de la FLG ou directement au secrétariat de la Fondation au coût de 10\$ la carte, ce qui permet d'avoir en main des cartes prêtes à utiliser pour exprimer les condoléances aux familles au nom du secteur. Le secteur peut également en mettre à la disposition de membres qui voudraient les utiliser à des fins personnelles. Le secteur les vend au coût de 10 \$, ce qui constitue un don équivalent pour la personne qui l'achète. Le secteur doit aviser le secrétariat pour que le don soit affecté à la bonne personne.

Dons à la Fondation

La FLG met également à votre disposition des enveloppes et des formulaires qui permettent de faire un don à la mémoire d'une personne chère décédée. Le secrétariat se charge de faire le suivi auprès de la famille visée. Il est également possible d'utiliser le [site Internet](#) pour faire un don en ligne à l'occasion d'un décès. Cela se fait facilement et rapidement à partir de chez soi.



Bientôt en kiosque : le magazine *Quoi de neuf* du printemps!



LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC



Le numéro du printemps 2016 du magazine *Quoi de neuf* sera acheminé à l'ensemble des membres de l'AREQ autour du 17 mars. Le dossier de cette édition de 48 pages porte sur les bienfaits de l'appartenance à une chorale sur le plan émotionnel, intellectuel, social, spirituel et physique. Il a été rédigé par madame Danielle Bourque, une membre de l'AREQ faisant partie du Chœur du Vallon, à Québec.

Outre les habituelles chroniques sur les dossiers et les revendications de l'AREQ, ce numéro contient un texte portant sur le résultat de la négociation entre le gouvernement et le Front commun à l'égard des régimes de retraite, ainsi qu'un résumé des nouveaux services offerts par les pharmaciens. Les membres pourront aussi y consulter, en prévision de leur déclaration de revenus, un texte de quatre pages sur les principaux crédits d'impôt provinciaux visant les aînés.

On retrouve également dans ce numéro les dates et les coordonnées de l'ensemble des assemblées générales régionales, qui auront lieu entre le 17 mai et le 2 juin.

Activités prévues en mars

4 mars

Regroupement des associations et organismes nationaux d'aînés et de retraités (G-15)

8 mars

Comité national des finances

8 mars

ASSUREQ

9-10 mars

Conseil d'administration

11 mars

Session de préparation à la retraite (Montréal)

16 au 18 mars

Conseil général de la CSQ

18 mars

Session de préparation à la retraite (Laval-Laurentides-Lanaudière)

22 mars

Rencontre des responsables régionaux de l'action sociopolitique

23 mars

Rencontre des responsables régionaux de l'environnement et du développement durable

24 mars

CA d'ASSUREQ





Nos comités à pied d'œuvre

Voici les résumés des principales rencontres de comités s'étant tenues depuis la dernière parution du Focus :

Condition des femmes (4 février) : Les membres du comité national ont planifié la rencontre des responsables sectorielles du 18 février. Elles ont également effectué un retour sur la rencontre des responsables régionales, tenue le 13 octobre 2015. Puis, elles ont échangé, entre autres, à propos du Sommet des femmes et de la Journée internationale des femmes 2016. Par ailleurs, il a été question de la Loi sur les soins de fin de vie et des nouveaux pouvoirs aux infirmières et aux pharmaciennes.

Condition des femmes (18 février) : Les responsables sectorielles ont assisté à une journée de formation, à Québec, le 18 février. En matinée, elles ont d'abord échangé à propos du rôle des différentes instances et des paliers de l'Association en lien avec le dossier de la condition des femmes. Puis, elles ont reçu de l'information concernant le programme *Toujours en action*, en vertu duquel des activités en lien avec le dossier de la condition des femmes peuvent être financées par l'AREQ dans les régions et les secteurs.

Pour clore l'avant-midi, une présentation a été faite de l'étude sur l'âgisme envers les femmes âgées menée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Après une présentation par les conférencières, Gisèle Bourret et Carole Lejeune, les participantes ont discuté des moyens à mettre de l'avant pour contrer les préjugés à l'endroit des femmes âgées. En après-midi, une deuxième conférencière, Léa Cousineau, a présenté le Manifeste pour l'égalité homme femme en vue de la tenue du Sommet des femmes.

Environnement et développement durable (10 février) : Les membres du comité national ont fait le suivi de leur plan d'action, puis effectué un retour sur la rencontre des personnes responsables sectorielles de l'environnement et du développement durable du 11 novembre 2015. Par ailleurs, ils ont planifié l'action nationale en environnement et développement durable et la rencontre des responsables régionaux du 23 mars prochain. Enfin, ils ont échangé à propos de divers dossiers d'actualité dont les retombées de la Conférence de Paris tenue en novembre et en décembre 2015.

Assurances (15-16 février) : Les membres du comité national se sont d'abord réunis le 15 février afin d'effectuer les derniers préparatifs en vue de la formation des responsables sectoriels, qui avait lieu le lendemain. Puis, le 16 février, les responsables sectoriels ont assisté à une journée de formation. En matinée, ils ont échangé à propos du rôle des différentes instances et des paliers de l'Association en lien avec le dossier des assurances. Puis, ils ont assisté à une conférence intitulée « ASSUREQ de 1997 à aujourd'hui », par M. Denis Leclerc.

En après-midi, une pharmacienne, madame Christine Paquet a expliqué le fonctionnement du régime d'assurance médicament de la RAMQ et présenté les nouveaux services offerts par les pharmaciens. Enfin, la conseillère Johanne Freire a présenté une série d'informations en vrac pour mieux outiller les responsables du dossier en assurances.

Mars, mois de prévention de la fraude



En mars, le [Centre antifraude du Canada](#) (CAFC) souhaite mieux vous faire connaître les diverses méthodes qu'emploient les fraudeurs pour voler de l'argent ou des identités.

Les fraudeurs ciblent souvent des segments précis de la population, par exemple les petites entreprises, les aînés et les étudiants. Une semaine du mois est consacrée à chacun de ces groupes. Nous portons particulièrement votre attention sur la semaine 3 (du 14 au 18 mars), qui traitera des escroqueries ciblant les aînés : [escroquerie de prix](#), [stratagème du besoin urgent d'argent](#), [stratagème amoureux](#), [escroquerie de service](#) et [hameçonnage](#).

Mars est aussi le mois de la nutrition

La campagne publique du [Mois de la nutrition](#), a pour thème « Relevez le défi des 100 repas – faites de petits changements, un repas à la fois ».

Le but de la campagne est de fournir de l'information aux gens et de les conseiller afin qu'il soit un peu plus facile pour eux d'améliorer la qualité de leur alimentation et de réduire les quantités consommées. Pensez-y... Les gens prennent environ 100 repas par mois. Vous y trouverez donc des idées qui vous aideront à faire de petits changements, en plus de vous proposer des stratégies concrètes pour conserver les habitudes nouvellement adoptées.

Par ailleurs, la [Journée des diététistes/nutritionnistes](#) aura lieu le 16 mars. Elle est organisée par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. La population québécoise est alors invitée à rencontrer gratuitement une diététiste/nutritionniste.

Vous avez des questions sur la nutrition? Ne manquez pas le prochain rendez-vous, le 16 mars 2016, entre 9 h et 16 h 30, en signalant le 1 866 233-3310.



Pour nous joindre

Rédaction et coordination

[Dominic Provost](#)

Participation

Tommy Bureau-Boulé

Johanne Freire

Robert Gaulin

Ginette Plamondon

Conception et réalisation

[Martine Faguy](#)

Relecture

Martine Faguy

Nancy Miller

